

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence²

Étaient présents²

Étaient absents et excusés²

Était absent²

2. Approbation du compte rendu municipal du 7 juin 2022²

3. Présentation du rapport du délégataire SOGEDO 2021²

4. Délibération convention SEFI²

5. Délibération renouvellement convention SACPA²

6. Délibération modification du tableau des emplois de la commune³

7. Délibération et convention de mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire³

8. Délibération dématérialisation du budget CCAS³

9. Délibération d'un prix pour les frais de scolarité (école maternelle- école élémentaire)⁴

10. Délibération approbation rapport de la CLECT concernant le transfert des compétences GEMAPI⁴

11. Informations du maire⁴

12. Questions diverses **Erreur ! Signet non défini.**

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	M. GOURMAND Johann
M. MINASSIAN Guy	Mme CALLY Audrey
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	Mme DUPAYRAT Sophie
M. RUEZ Quentin	Mme COSTA Catherine
Mme DESBOS Blandine	Mme ROSERAT Charlène
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
Mme JACQUET Aurélie	M. FROGET Bruno

Étaient absents et excusés

- Mme ANTON Dorothée (procuration à Mme DUPAYRAT Sophie)
- M. PISTRE Thierry (procuration à Mme ABRAM-PASSOT Evelyne)
- M. VAN DORT Didier

Était absent

- M. OTTAVIOLI Hervé

2. Approbation du compte rendu municipal du 7 juin 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2022.

3. Présentation du rapport du délégué SOGEDO 2021

M. MANCINI explique que le rapport reprend les différentes données techniques de la surveillance de la station d'épuration. Le contrat d'affermage a été relancé pour 3 ans soit jusqu'en 2024. La police de l'eau interpelle la commune qui devrait atteindre 40 points mais qui actuellement est à 27 points sur la qualité de la station d'épuration. La séparation des eaux usées et pluviales en cours sur la commune va permettre d'améliorer la qualité de traitement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL approuve le délégué SOGEDO pour la surveillance de la station d'épuration

4. Délibération convention SEFI

M. MANCINI rappelle que cette convention concerne l'aménagement du terrain route des étangs. La convention a déjà été approuvée lors du conseil municipal du 7 juin 2022. De nouveaux éléments ont été portés à la commune. Il convient de valider de nouveau la convention avec la prise en compte de ces éléments. 45000 € seront reversés à la commune par la société SEFI.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL approuve la convention avec SEFI

5. Délibération renouvellement convention SACPA

M. MANCINI informe que cette convention permet de déléguer à la SACPA la compétence pour récupérer les animaux errants. La société travaille en directe avec la SPA. Il rappelle que le maire est responsable de ces désagréments s'il y a un souci avec ces animaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL approuve le renouvellement de la convention SACPA

6. Délibération modification du tableau des emplois de la commune

Mme BESSARD explique que l'agent qui occupe le poste à l'accueil a été embauché sur un grade d'adjoint administratif. Lors de son embauche, cet agent était en stagiairisation sur une autre commune, et pour ne pas lui faire perdre ses avantages, il a été convenu de reprendre le déroulement de sa carrière.

Pour cela, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, afin qu'elle recommence son stage au 1^{er} Aout 2022 en vue d'être titularisée au bout d'un an, le cas échéant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL approuve l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2nd classe

7. Délibération convention de mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire

Mme ABRAM-PASSOT rappelle que suite à la création du centre de loisirs géré par le centre Social Mosaique de Chalamont, des modifications du temps de travail sont à prévoir concernant les agents d'animations. Elle précise que tous ces postes cités sont annualisés sur 36 semaines d'école,

- suppression du poste de 21H30, l'agent ne souhaite pas reconduire son contrat
- le poste qui était sur 16H30 passera à 4H00
- le poste qui était sur 10H passera à 10H30
- le poste qui était sur 11H30 passera à 12H26
- le poste qui était sur 22H passera à 32H
- le poste occupé par l'agent titulaire de 25H00 restera à 25H00

Elle informe que ce dernier poste, engendre une convention de mise à disposition du personnel titulaire, entre la mairie et le centre social sur 20H. Elle précise qu'un remboursement sera effectué par le centre social à raison de 20h/S annualisées.

Elle précise que tous ces postes cités sont annualisés sur 36 semaines d'école.

-le poste de 10H annualisé sur 40 semaines devient un poste de 10H sur toute l'année.

M. FROGET interroge si les agents sont tous d'accord pour ces changements

Mme ABRAM-PASSOT valide que chaque agent a été consulté et a accepté ces changements. Elle rappelle qu'il n'y a aucune diminution du temps de travail mais une répartition différente entre la mairie et le centre social, nouvel employeur sur le temps extrascolaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL approuve la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire

8. Délibération dématérialisation du budget du CCAS

Mme BESSARD explique que la dématérialisation est un outil de travail obligatoire, et qu'il convient de prévoir de dématérialiser le budget CCAS et ses délibérations via la préfecture par le biais de la plateforme CERIG.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL approuve la délibération de dématérialisation du budget du CCAS via la plateforme CERIG

9. Délibération d'un prix pour les frais de scolarité (école maternelle – école élémentaire)

M. MANCINI rappelle que des dérogations ont été acceptées à des familles qui n'habitent pas la commune et qui souhaitent inscrire leur (s) enfant (s) à l'école de Saint-Paul-de-Varax. Précise également que toutes dérogations scolaires engendrent un coût pour la commune. Aussi, il souhaite que les communes de résidence payent les frais de scolarité dès qu'elles ont accepté la dérogation. Ces frais seraient de 552€ en élémentaire et 1052€ en maternelle. Il explique que les frais de scolarité réclamés aux communes sont obligatoires à partir du moment où la commune de résidence bénéficie de structures nécessaires pour l'accueil des enfants sur leur territoire. Il conviendrait donc de mettre en place ce paiement afin de rembourser une partie des frais qui incombent actuellement à la commune de Saint-Paul-de-Varax.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL approuve la mise en place d'une tarification à réclamer lors de l'acceptation des dérogations scolaires par la commune de résidence des familles

10. Délibération approbation rapport du CLECT concernant le transfert des compétences GEMAPI

M. MANCINI rappelle que depuis le 01/01/18, la commune a confié la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes de la Dombes qui elle-même a transféré la compétence à trois syndicats de rivières. Ce transfert de compétences induit un transfert de dépenses exposées dans le rapport du CLECT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL approuve le rapport du CLECT concernant le transfert des compétences GEMAPI

11. Informations du maire

M. MANCINI expose qu'une somme a été définie pour l'aménagement du cimetière pour le jardin des souvenirs et le columbarium. Il précise que deux devis ont été réalisés ne tenant pas compte des aménagements paysagers. Informe qu'il est en attente de devis. Ce point sera revu ultérieurement.

Il évoque que la SEMCODA est gérante du cabinet médical. Il faudrait prendre rendez-vous avec eux afin de trouver une solution suite au départ du Dr Grauby et discuter de la mise en place d'une télécabine de consultation.

Mme ABRAM-PASSOT a relancé Bourg Traiteur afin de connaître leurs tarifs. Ils augmentent de 1 % ce qui augmente de 3 centimes le coût du repas pour la commune soit une augmentation de 475€ sur l'année. La mairie ayant validé et distribué aux familles le prix du repas, une augmentation n'est pas envisagée pour le moment sur l'année 2022.

M. MINASSIAN explique qu'une subvention de 76000€ concernant la salle multifonction a été attribuée à la commune et n'était pas prévue au budget. Il fait un point sur les dépenses en milieu d'année. Actuellement, 53 % des dépenses ont été effectuées ce qui est une bonne moyenne en milieu d'année. Cependant, il précise que le budget électricité a été totalement dépensé suite aux défaillances de la salle multifonction. Il en est de même pour les fournitures de petits équipements voiries. Il conviendrait d'effectuer des écritures de transfert. Concernant les travaux d'assainissement, les prix sont conformes au budget.

Mme DESBOS effectue un bilan sur les animations passées et à venir. Pour la journée des talents le 18/06, les associations ont bien contribué et elle a eu un bon retour des participants. Plus de 200 personnes étaient présentes. Concernant les Varax Game du 25/06, une vingtaine d'enfants ont participé. Elle envisage de revoir cette organisation car cela demande beaucoup de travail et les participants ne sont pas au nombre escompté. Le pot de départ du Dr Grauby le 30/06 était un moment très convivial où beaucoup de personnes se sont déplacées. Concernant le tour de l'Ain le 09/08, les associations ont été conviées pour décorer le village. Il y aura le départ des cadets de Saint-Paul-de-Varax et le passage des séniors. Le comité des fêtes

prévoit une buvette place Louis Jourdan comme les cadets démarrent avant midi et les seniors passent après midi. Le 19/07 Cuivre en Dombes effectuera un concert gratuit à l'espace du Vieux Jonc. Le 23/07 ils effectueront un concert payant au château de Varax. La ronde des mots se déplacera à Saint-Paul-de-Varax sur le mois de septembre. Enfin, un spectacle organisé par le théâtre de Bourg sera organisé le 07/09 à l'espace du Vieux Jonc.

M. POTIN explique que les travaux d'assainissement sont terminés rue des chalandonnettes. L'enrobé sera bientôt réalisé. Les travaux ont pris légèrement du retard rue de la gare. La société commencera bientôt avec la rue de la poste puis rue des écoles pour terminer par la rue des magnolias.

Le 23/06 la commission a rencontré le département pour la traversée de la RD 1083. Le projet se finalise et le département assurera la phase d'études et la phase de travaux. Une autre étude peut être menée par le département pour l'éclairage de la traversée afin de la sécuriser plus largement. La mairie a profité de la présence du département pour évoquer d'autres sujets laissés de côté depuis quelques années. Entre autres, le département refera la chaussée de la 2x2 voies entre Saint-Paul-de-Varax et Marlieux.

Il a été signalé un problème de signalisation vers l'ADAPEI.

Une réunion le 05/07 a été organisée avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour la reprise du projet de l'Église. La DRAAC souhaite qu'un projet abouti leur soit transmis afin de relancer le projet. Il conviendra de faire une mise à jour du budget des travaux qui avait été faite en 2016.

Avec M. RUEZ ils sont allés voir une société d'éclairage public située aux « Echets » afin de visualiser leurs produits.

Un câble doit-être tiré vers l'école élémentaire afin de permettre à l'école d'avoir plus de débit internet.

Un devis a été fait pour le mur situé vers la maternelle. En effet, ce mur s'abîme et des végétaux poussent à l'intérieur. Ce mur étant mitoyen entre les propriétaires de la maison et la mairie il convient d'en prendre la moitié à notre charge. Enfin, il a reçu des devis pour la pose des stores évoquée lors du dernier conseil municipal.

M. RUEZ précise qu'il a été discuté du changement des mâts des lumières qui ne seront plus adaptés au nouvel éclairage LED. Une étude complète serait à faire pour le renouvellement de l'éclairage. Concernant le renouvellement du parc informatique, un nouvel ordinateur a été installé à la garderie. Ces achats sont conformes au budget prévu. Les tablettes ont été achetées en solde neuves avec des pochettes.

Concernant la commission communication, il a été décidé d'utiliser illiwap qui est gratuit et beaucoup de communes environnantes se servent de cette application financée par la CC de la Dombes. La commission a validé 4 pages de pubs lors du prochain bulletin municipal. Ainsi, il a été transmis des bons de commande aux entreprises locales afin de leur demander si elles souhaitent payer pour que leur pub soit insérée dans le futur bulletin municipal.

Une parcelle communale a été défrichée suite à des vents violents qui ont fait tomber des arbres proches de voitures et suite au constat que la majorité des arbres étaient abîmés. Une réflexion se pose pour le remplacement des arbres en installant des fruitiers par exemple.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 19 septembre à 20H00

La séance est levée à 22h02